

Bruxelles, le 06 octobre 2022

Monsieur Rudy Vervoort,
Ministre-président du
Gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale
Rue Ducale, 7-9
1000 Bruxelles

Objet : Impacts de l'inflation – Equilibre financier en danger pour le Non Marchand

Contact: bruno.gerard@bruxeo.be

Monsieur le Ministre-Président,

La situation financière des entreprises à profit social est devenue intenable. Outre la question de la flambée des factures d'énergie sur laquelle nous attirions votre attention dans notre courrier du 14 septembre 2022, nous tenons à vous rappeler que l'augmentation du prix de l'énergie a des impacts indirects très importants sur l'équilibre financier des ASBL bruxelloises.

L'inflation entraine tout d'abord une série d'indexation des salaires sur une courte période (7 indexation en 20 mois selon le Bureau Fédéral du Plan). Or cette indexation est intégrée ou non dans les règles de subventionnement.

- Si les indexations réglementaires des subsides structurels de frais de personnel sont respectées, elles interviennent souvent avec retard et sans couvrir les coûts de façon rétroactive. Pour certains secteurs tels que les entreprises sociales mandatées en insertion (ESMI) l'indexation n'intervient qu'en année n+1 ce qui signifie que les structures doivent couvrir une hausse de leur masse salariale de plus de 10% en 2022 sur leurs fonds propres;
- Aucune indexation n'est prévue pour les subsides facultatifs. A IRISCARE, on estime que ceux-ci représentent environ 17,5 millions €/an. Selon une indexation 2022 estimée à 10,41 %, les structures doivent payer 1,8 millions € sur leurs fonds propres. Cette estimation à minima ne tient pas compte des subsides facultatifs octroyés par les autres entités publiques bruxelloises;
- Une partie du personnel des ASBL est financée sur fonds propres (40% dans les ETA par exemple). Pour ces travailleurs, les structures ne reçoivent aucune aide et ont d'énormes difficultés à trouver les financements nécessaires pour maintenir l'emploi et garantir la continuité des services.

On observe également une hausse indirecte du prix de multiples biens et services (loyers, sous-traitants, essence, nourriture, etc.). A titre d'exemple, la production de repas est devenue beaucoup plus chère et ce à charge des ASBL qui veulent garantir la sécurité alimentaire des usagers (école, crèche, MR/MRS, hébergement de personnes handicapées, repas à domicile, restaurants sociaux, etc.). Ces hausses de coût ne sont pas compensées par une augmentation des subsides de frais de fonctionnement ce qui fragilise gravement les ASBL bruxelloises.

Cette situation très inquiétante s'ajoute à la flambée des factures d'énergie et elle met en péril l'offre de services rendus à la population alors même que les besoins sociétaux des Bruxellois augmentent. C'est pourquoi, BRUXEO insiste pour que des soutiens financiers soient dégagés en 2022 et en 2023 par les pouvoirs publics pour soutenir l'ensemble des ASBL bruxelloises. Une adaptation rapide de certaines règlementations en



vue de réduire les coûts énergétiques tout en maintenant la qualité des services est également indispensable (souplesse des obligations de température, accès à des prêts à taux zéro, élargir, renforcer et accélérer l'octroi de primes Rénolution, etc.).

Nous restons naturellement à votre disposition pour continuer à échanger sur ce dossier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de notre plus haute considération.

Christian Dejaer Administrateur-délégué Jean-Claude Praet Président